

Une question de résilience

Daniel Gomez, Chef de pupitre

Jacques Houle, *Disparaître ? Afflux migratoire et avenir du Québec Montréal*, Liber, 2019, 141 pages

Jacques Houle a été conseiller et cadre à Emploi et Immigration Canada durant plus de vingt ans. Il est actuellement conférencier en histoire, mais il s'intéresse toujours aux questions d'immigration. Il a constaté que durant ces vingt dernières années le Canada et le Québec ont eu un des plus hauts taux d'immigration de la planète, sinon, le plus haut: jusqu'à 50000 nouveaux arrivants annuellement au Québec, soit 500000 tous les dix ans. Un des effets notables de cette déferlante est de minoriser davantage les populations francophones du Canada et du Québec. Dans le Canada (hors Québec), elles seraient passées de 10% en 1951 à 3,8% en 2011. Pour 2036, la prédiction est de 2,7%.

La situation démographique des Franco-Canadiens hors Québec semble donc réglée. Au Québec, l'avenir est très préoccupant. Selon Jacques Houle, nous assistons ici à un « suicide collectif » de la majorité historique canadienne-française. Il affirme aussi que depuis la conquête britannique de 1760 « on s'est chaque fois servi de l'immigration pour faire disparaître la majorité historique canadienne-française » (p. 22). L'idée de génocide culturel n'est pas loin. En effet, à partir des années 1980 la population d'origine canadienne-française a régulièrement diminué. Elle était de 79% en 2011, en 2036, elle se situera à une moyenne comprise entre 69% et 72%. « À ce rythme de décroissance d'environ 10 points de pourcentage par vingt-cinq ans, la majorité historique francophone va disparaître sous la barre des 50% avant la fin du siècle soit demain à l'échelle de l'histoire ». Sur l'île de Montréal, cette minorisation des Canadiens français est déjà consacrée (p. 20). C'est clair et net: mathématiquement parlant, les Québécois d'origine Canadienne française sont appelés à devenir minoritaires sur la terre de leurs aïeux. C'est la thèse qu'il défend et qu'il étaye dans cet essai.

Les plus vieux d'entre nous se souviendront qu'il y a quelques années de cela madame Lyse Payette faisait le même constat dans un reportage télévisé ; constat qui avait soulevé une forte polémique. Force chiffres et statistiques à l'appui, l'essai de Jacques Houle confirme les appréhensions de madame Payette. Ce qui est curieux c'est que les nationalistes et les souverainistes québécois ne semblent pas vouloir trop s'inquiéter de cette inexorable tendance à la minorisation. Ils pratiquent une sorte de déni, comme si le sujet était tabou. Dans la préface de l'essai de Jacques Houle, le sociologue Mathieu Bock-Côté fournit une explication éclairante à ce mutisme. Il attribue cette frilosité à la déclaration catastrophique, le mot est faible, de Jacques Parizeau le soir de la défaite référendaire d'octobre 1995.

On se rappellera que le chef du Parti québécois avait attribué publiquement cette défaite à la défection des milieux d'affaires et au vote ethnique. Selon Mathieu Bock-Côté cette malheureuse déclaration: « a entraîné la mise en place d'un dispositif inhibiteur à grande échelle qui empêchait d'aborder la question de l'immigration autrement que pour en célébrer

les aspects bienfaiteurs sur la société québécoise» (p. 9). Et en effet, on peut affirmer sans crainte que cette déclaration calamiteuse de l'ex-leader du mouvement indépendantiste a attachée, et pour longtemps, à la queue du mouvement indépendantiste, une casserole qu'il traîne depuis, celle de « l'ethnicisme». À partir de là, toutes les approches critiques de l'immigration et de la capacité de résilience de la société québécoise sont devenues taboues chez les nationalistes. Jacques Parizeau les a placés sur une position défensive dont ils ne sont pas encore sortis. Jacques Houle, lui, n'a pas de complexe et son essai pourrait contribuer à «désinhiber» le mouvement nationaliste québécois.

Il ne craint pas les tabous et dénonce fortement ce phénomène de minorisation des Canadiens français sur le territoire québécois. Pour lui, Montréal, le cœur du Québec, est déjà majoritairement allophone ou anglophone, et, vu l'expansion incontrôlée de l'immigration sous des gouvernements libéraux, cette tendance tend à s'accroître. Il n'hésite donc pas à accuser ceux-ci d'instrumentaliser les immigrants et de s'assurer ainsi de l'appui politique indéfectible d'une clientèle que l'on sait acquise au fédéralisme et à la philosophie multiculturelle. Il soutient même que la langue française est menacée.

D'après lui, les nouveaux arrivants et leurs descendants ne s'identifient pas du tout à la « chose » québécoise : langue, culture, histoire. Ils ne veulent en aucun cas participer à un projet collectif québécois. On pourrait lui objecter qu'il faudrait peut-être laisser jouer le temps. Cet argument semble avoir de moins en moins de poids. La loi 101 a été adoptée il y a déjà une quarantaine d'années et il faut bien admettre que l'effet d'absorption culturelle qu'elle aurait dû avoir sur les descendants d'immigrants tarde à se manifester. D'autant plus que cette acculturation, propre à la migration, s'est heurtée au multiculturalisme, c'est-à-dire une nouvelle conception des sociétés et à une philosophie sous-jacente. Pour ce paradigme, la société n'est pas un système sociétal cimenté par des valeurs et une mémoire historique communes, mais plutôt un « patchwork » de cultures et de traditions portées par différentes minorités qui coexistent à l'intérieur d'un espace juridico-politique donné. Cette philosophie tend à sacrifier la culture d'origine et peut aller jusqu'à prôner un système de droits différenciés.

Houle s'oppose fortement à cette approche. Il défend une position plus traditionnelle selon laquelle une société fonctionne à l'homogénéisation, aux valeurs communes, facteurs de cohésion sociale. Pour lui, le multiculturalisme est signe de désintégration sociale et de disparition de la conscience collective commune. Ceci est encore plus dangereux pour le Québec, petite enclave ethnoculturelle dans un océan anglo-saxon.